

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Xenum XG100K, REF. 3239350 - 3239500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	XENUM N.V.	
Rue:	Steenkaaistraat 17	
Lieu:	B-9200 Dendermonde	
Téléphone:	+32 52 223808	Téléfax: +32 52 22 51 60
e-mail:	info@xenum.eu	
Interlocuteur:	Peter Tossyn	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 479 82 08 08

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS08

**Mentions de danger**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 2 de 8

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.
étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Fluides hydrauliques

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
265-157-1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	10 - < 15 %
64742-54-7	Xn - Nocif R65	
649-467-00-8	Asp. Tox. 1; H304	
242-556-9	3-decoxythiolane 1,1-dioxyde	5 - < 10 %
18760-44-6	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	
265-158-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	5 - < 10 %
64742-55-8	Xn - Nocif R65	
649-468-00-3	Asp. Tox. 1; H304	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
Veiller à un apport d'air frais.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne rien donner à boire ou à manger. NE PAS faire vomir.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 3 de 8

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Réactions allergiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Identification des dangers: Irritation des poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Classe de feu B: Feux de matières liquides ou en liquéfaction.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.
Utiliser un équipement de protection individuel (cf. chapitre 8) Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: kieselguhr. Ne pas rincer avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Préventions des incendies et explosion

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants imflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 4 de 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériau approprié pour le sol: Résistant aux solvants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7782-42-5	Graphite	-	2 a		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.
Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. gemäß DIN EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : nach DIN EN 374

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0,45 mm; période de latence: 480 min

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

Épaisseur du matériau des gants: 0,45 mm; période de latence: 10 min

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Épaisseur du matériau des gants: 0,75 mm; période de latence: 60 min

Mesures de protection supplémentaires pour les mains: Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: aspiration insuffisante. und effet prolongé.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). A2 (marron)

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 5 de 8

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	marron foncé	
Odeur:	douce	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		Non applicable.
Modification d'état		
Point de fusion:		< 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 200 °C DIN 53171
Point d'éclair:		> 140 °C DIN 51755
Inflammabilité		
solide:		Non déterminé.
gaz:		Non déterminé.
Dangers d'explosion		
non explosif.		
Température d'inflammation:		Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		Non déterminé.
gaz:		Non déterminé.
Température de décomposition:		Non déterminé.
Propriétés comburantes		
non comburant.		
Pression de vapeur:		Non déterminé.
Densité (à 20 °C):		0,87 g/cm ³ DIN 51757
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		non miscible
Coefficient de partage:		Non déterminé.
Viscosité cinématique:		Non déterminé.
Durée d'écoulement:		3 DIN EN ISO 2431
Densité de vapeur:		Non déterminé.
Taux d'évaporation: (à 20 °C)		Non déterminé.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: Danger d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 6 de 8

En cas d'échauffement: Danger d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

En cas d'échauffement: Risque d'autoinflammation.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 15000		
	dermique	DL50	> 5000 mg/kg		
18760-44-6	3-decoxythiolane 1,1-dioxyde				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg		
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Peut irriter les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**Toxicité pour le poisson CL50: 100-1000 g/m³ (96 h) Oncorhynchus mykiss

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
18760-44-6	3-decoxythiolane 1,1-dioxyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	10-100 mg/l			
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1-10 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 7 de 8

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets-Produit

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Sources des données: 2001/118/EG, 1999/45/EG, 91/155/EWG, 67/548/EWG, (EG) 1907/2006, (EG) 1272/2008, GefStoffV, WRMG, WHG, TRG 300, TRGS 200, TRGS 220, ADR 2011, IMDG-Code

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Xenum XG100K

Date d'impression: 15.06.2015

Page 8 de 8

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)